

## Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2012

- sur les cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et les clôtures de PEA;
- sur le MATIF, les marchés d'options négociables et les bons d'option;
- sur les cessions de parts de FCIMT

### 1 VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE

Nom, prénoms ou dénomination

Numéro SIRET

Adresse

Code NACE

### 2 ÉLÉMENTS JOINTS À VOTRE DÉCLARATION (D.: déclaration)

Annexe 2074-I

D. 2075

D. 2074-DIR

D. 2074-IMP

D. 2074-ET-D

### 3 PERSONNES DOMICILIÉES HORS DE FRANCE : REPRÉSENTANT ACCRÉDITÉ PAR LE CÉDANT

EN CAS DE CESSIONS DE DROITS SOCIAUX POUR LES PARTICIPATIONS SUPÉRIEURES À 25 % (CF. NOTICE)

Nom, prénoms ou dénomination sociale

Adresse en France

#### ENGAGEMENT DU REPRÉSENTANT À COMPLÉTER ET À SIGNER

*Je soussigné*

*agissant en qualité de*

(si le représentant est une personne morale, indiquez la qualité : gérant, président-directeur général, etc.)

*accepte de représenter le vendeur désigné ci-dessus, dans les conditions prévues aux articles 244 bis A et 244 bis B du code général des impôts.*

*Je m'engage, en conséquence, à acquitter, en son lieu et place, l'impôt sur la plus-value des droits sociaux, tant en vertu de la présente déclaration que d'un éventuel contrôle ultérieur, ainsi que l'amende qui pourrait être appliquée.*

Date et signature

Faites précéder la signature de la mention manuscrite *lu et approuvé*

#### CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES : LIQUIDATION DES DROITS ET PAIEMENT DU PRÉLÈVEMENT

MODE DE PAIEMENT	NUMÉRAIRE	VIREMENT BDF <sup>1,2</sup>	CHÈQUE BANCAIRE <sup>2</sup>	AUTRE
CAS 1	LIGNE 1011 + 1014	<b>X 19 % =</b>	<b>+ PÉNALITÉS<sup>3</sup></b>	<b>=</b>
CAS 2	LIGNE 1011 + 1014	<b>X 50 % =</b>	<b>+ PÉNALITÉS<sup>3</sup></b>	<b>=</b>
PRISE EN RECETTE (A135)	DROITS	PÉNALITÉS <sup>3</sup>	N°	DATE
PRISE EN CHARGE	DROITS	PÉNALITÉS <sup>3</sup>	N°	DATE

1. Banque de France
2. À l'ordre du *Trésor Public*
3. éventuelles

Date et signature

#### 4 CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILÉS

##### 400 DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTÉS ACQUIS AVANT LE 1.1.1979

401	Prix effectif d'acquisition: valeurs françaises à revenu variable et valeurs françaises à revenu fixe	
402	Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972: valeurs françaises à revenu variable	
403	Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978: valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable	

##### 410 RÉSULTATS DÉTERMINÉS PAR VOUS-MÊME

411 Désignation des titres et des intermédiaires financiers

TITRE 1

TITRE 2

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
412	Date de la cession ou du rachat		
413	Détermination du prix de cession des titres		
414	Valeur unitaire des titres		
415	Nombre de titres cédés	x	x
416	Montant global (lignes : 414 × 415)		
417	Frais de cession		
418	Montant net (lignes : 416 - 417)		
419	Détermination du prix d'acquisition des titres		
420	Prix d'acquisition unitaire ou PMP		
421	Nombre de titres cédés	x	x
422	Montant global (lignes : 420 × 421)		
423	Frais d'acquisition		
424	Prix de revient (lignes : 422 + 423)		
425	Résultat (ligne 418 - ligne 424) précédé du signe + ou - selon le cas		
426	Résultat respectant les conditions pour bénéficiaire de la taxation à 19% (cf. notice)		
427	Résultat taxé à 19% (montants ligne 425 si ligne 426 cochée)	+	+
428	Total à reporter ligne 461		=
429	Résultat taxé à 24% (montants ligne 425 si ligne 426 non cochée)	+	+
430	Total à reporter ligne 463		=

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
431	<i>Je demande expressément à bénéficiaire de l'imputation des pertes préalablement à l'annulation des titres</i>		
432	Montant des pertes imputées pour les titres concernés <i>Montant déjà compris ligne 425 (cf. notice page 5, cas particulier, annulation de titres)</i>		
440	<b>COMPLÉMENTS DE PRIX PERÇUS</b>		
441	Date du versement du complément de prix		
442	Date de cession des titres à l'origine du complément de prix		
443	Montant du complément de prix		
444	Complément respectant les conditions pour bénéficiaire de la taxation à 19% (cf. notice)		
445	Résultat taxé à 19% (montants ligne 443 si ligne 444 cochée)	+	+
446	Total à reporter ligne 461		=
447	Résultat taxé à 24% (montants ligne 443 si ligne 444 non cochée)	+	+
448	Total à reporter ligne 463		=

450 **RÉSULTATS DÉTERMINÉS DIRECTEMENT PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS OU LES PERSONNES INTERPOSÉES**

451 Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposées

TITRE 1

TITRE 2

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
452 Résultat calculé (précédé du signe + ou – selon le cas)			
453 Résultat respectant les conditions pour bénéficiaire de la taxation à 19% (cf. notice)			
454 Résultat taxé à 19% (montants ligne 452 si ligne 453 cochée)		+	+
455 <b>Total à reporter ligne 461</b>			=
456 Résultat taxé à 24% (montants ligne 452 si ligne 453 non cochée)		+	+
457 <b>Total à reporter ligne 463</b>			=

460 **RÉCAPITULATION**

	LIGNE 428	LIGNE 446	LIGNE 455
461 Total des différents types de cessions taxées à 19%		+	+
462 <b>Total à reporter ligne 921</b>			=
	LIGNE 430	LIGNE 448	LIGNE 457
463 Total des différents types de cessions taxées à 24%		+	+
464 <b>Total à reporter ligne 901</b>			=

**5 CLÔTURE DE VOTRE PEA**

501 PEA 1 Nom et prénoms du titulaire		Date d'ouverture	
502 Nom et prénoms du gestionnaire			
503 Adresse du gestionnaire			
504 PEA 2 Nom et prénoms du titulaire		Date d'ouverture	
505 Nom et prénoms du gestionnaire			
506 Adresse du gestionnaire			

510 **CALCUL DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE**

	PEA 1	PEA 2
511 Valeur liquidative du PEA ou valeur de rachat du contrat de capitalisation à la date de clôture		
512 Total des versements depuis la date d'ouverture (y compris les transferts) à l'exception des versements afférents à des précédents retraits ou rachats autorisés		
513 Résultat (+ ou –) : ligne 511 – ligne 512		

Ligne 514 à 516 à compléter si vous avez affecté tout ou partie du montant ligne 511 dans des opérations visées au § "Exception" p. 7 de la notice

514 Montant affecté dans les 3 mois du retrait ou du rachat du plan		
515 Montant des versements afférents au retrait ou rachat de la ligne 514 : ligne 512 × (ligne 514 / ligne 511)		
516 Gain net exonéré ou perte nette non imputable : ligne 514 – ligne 515		
517 <b>Gain net ou perte nette : ligne 513 ou lignes (513 – 516)</b>		

520 **CLÔTURE AVANT 5 ANS : IMPOSITION DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE**

521 Si clôture, retrait ou rachat réalisé entre 2 et 5 ans (imposition au taux de 19%)		+
522 <b>Total à reporter cadre 9 ligne 912</b>		=
523 Si clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans (imposition au taux de 22,5%)		+
524 <b>Total à reporter cadre 9 ligne 911</b>		=

530 **CLÔTURE APRÈS 5 ANS : PRISE EN COMPTE DE LA PERTE UNIQUEMENT**

531	Si clôture, retrait ou rachat réalisé après 5 ans (prise en compte de la perte nette)		+	
532	<b>Total à reporter cadre 9 ligne 911 ou 912 à votre convenance</b>		=	

**6 VOS OPÉRATIONS SUR PARTS DE FCIMT**

601	Nom et adresse des teneurs de compte (précédé du n° de part)	PART 1			
602	Prix de cession ou de rachat des parts ou valeur de la part au jour de la dissolution	PART 1	PART 2	PART 3	TOTAL
603	Frais des intermédiaires				
604	Prix d'acquisition				
605	Profit net ou perte nette (lignes : 602 – 603 – 604) (précédé du signe + ou – selon le cas) : Reportez le total cadre 9, ligne 903				

**7 MONTANT DE VOS PERTES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31.12.2011**

02	03	04	05	06
07	08	09	10	11

**8 VOTRE OPTION POUR L'EXONÉRATION DES PLUS-VALUES DE CESSION DE TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES**

801 *Je demande expressément à bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu de la plus-value de cession des titres de sociétés qualifiées de jeunes entreprises innovantes (JEI) et je conserve tous les justificatifs fournis par la JEI et les tiens à la disposition de l'administration jusqu'au 31 décembre 2014*

802 Désignation de la société

803 Montant de la plus-value pour laquelle je demande l'exonération (à reporter ligne 3 VP de la déclaration n° 2042 C)

**9 RÉCAPITULATION DE VOS ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**

900	<b>OPÉRATIONS RELEVANT DU TAUX DE DROIT COMMUN DE 24%: REPORT DES RÉSULTATS (PRÉCÉDÉ DU SIGNE + OU -)</b>	
901	Valeurs mobilières et droits sociaux: ligne 464	
902	Marchés à terme et d'options négociables, bons d'option: justificatif bancaire (imprimé n° 2561 ter ou autre)	
903	FCIMT: ligne 605 ou justificatif du teneur de compte	
904	Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation 2074-I > ligne 419	
905	Expiration des reports d'imposition: 2074-I > ligne 601	
906	Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite: 2074-DIR > ligne 612	
907	Cessions de titres réalisées par les impatriés: 2074-IMP > ligne 620	
908	<b>Total (précédé du signe + ou -)</b>	
910	<b>OPÉRATIONS SUR PEA: REPORT DES RÉSULTATS (PRÉCÉDÉ DU SIGNE + OU -)</b>	
911	PEA à 22,5% : ligne 524 et/ou 532	
912	PEA à 19% : ligne 522 et/ou 532 ou justificatif bancaire	

920	<b>OPÉRATIONS RELEVANT SUR OPTION DU TAUX DE 19%: REPORT DES RÉSULTATS (PRÉCÉDÉ DU SIGNE + OU -)</b>	
921	Valeurs mobilières et droits sociaux: ligne 462	
922	Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation 2074-I > ligne 420	
923	Expiration des reports d'imposition: 2074-I > ligne 603	
924	Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite: 2074-DIR > ligne 611	
925	Cessions de titres réalisées par les impatriés: 2074-IMP > ligne 610	
926	<b>Total</b> (précédé du signe + ou -)	

930	<b>PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 150-0 D BIS DU CGI</b>	
931	Mise en report: 2074-I > ligne 230	
932	Expiration du report - taxation à 24%: 2074-I > ligne 602	
933	Expiration du report - taxation à 19%: 2074-I > ligne 604	

**10 DÉCLARATION** *Si vous avez transféré votre domicile fiscal à l'étranger en 2012 consultez la notice cadre 10 "cas particulier: exit tax".*

1000	Exit-tax: détermination des gains nets taxables sur la 2074-ET-D (cf. notice)	
1001	Exit-tax: transfert entre le 1.06.2012 et le 28.09.2012 : report des résultats de la 2074-ET (cf. notice)	

**1010 VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES PLUS-VALUES**

1011	<b>Opérations taxées à 24%</b>	
	Report du gain constaté ligne 908	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	<b>Total à reporter sur la déclaration 2042</b> ligne 3VG	

1012	<b>Opérations sur PEA taxées à 22,5%</b>	
	Report du gain constaté ligne 911	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	<b>Total à reporter sur la déclaration 2042C</b> ligne 3VM	

1013	<b>Opérations sur PEA taxées à 19%</b>	
	Report du gain constaté ligne 912	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	<b>Total à reporter sur la déclaration 2042C</b> ligne 3VT	

1014	<b>Opérations taxées sur option à 19%</b>	
	Report du gain constaté ligne 926	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	<b>Total à reporter sur la déclaration 2042C</b> ligne 3SA	

1015	<b>Plus-values en report d'imposition article 150-0 D bis</b>	
-1	Mise en report d'imposition	
	Report gain constaté ligne 931	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	<b>Total à reporter sur la déclaration 2042C</b> ligne 3WE	

-2	Expiration du report report d'imposition dans le délai de 5 ans - taxation à 24 %	
	Report gain constaté ligne 932	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	<b>Total à reporter sur la déclaration 2042C</b> ligne 3SB	

-3	Expiration du report report d'imposition dans le délai de 5 ans - taxation sur option à 19 %	
	Report gain constaté ligne 933	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 7 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 35C	

1020 **VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES MOINS-VALUES**

Total des lignes 908 + 911 + 912 + 926. À reporter sur la déclaration 2042 ligne 3VH

1030 **VOUS AVEZ RÉALISÉ DES MOINS-VALUES ET DES PLUS-VALUES**

1031 Total des moins-values des lignes 908 et/ou 911 et/ou 912 et/ou 926

1032 Total des plus-values des lignes 908 et/ou 911 et/ou 912 et/ou 926 et/ou 931 à 933

1033 **Situation n° 1 : La ligne 1031 est supérieure à la ligne 1032**

Perte nette de l'année : ligne (1031 - 1032). À reporter ligne 3VH de la déclaration n° 2042

1034 **Situation n° 2 : La ligne 1031 est inférieure à la ligne 1032 (Voir notice)**

Compensation entre les gains et les pertes de l'année			Imputation des pertes antérieures uniquement en cas de gain colonne C		
Report du gain	Imputation des moins-values de l'année (ligne 1031)		Imputation des pertes antérieures dans la limite de C		
col. A	col. B	col. C	col. D	col. E	
1035 ligne 908 (24%)					
1036 ligne 911 (PEA 22,5%)					
1037 ligne 912 (PEA 19%)					
1038 ligne 926 (19%)					
1039 ligne 931					
1040 ligne 932					
1041 ligne 933					

Les colonnes C ou E des lignes 1035 à 1041 sont à reporter :

- ligne 3VG de la déclaration 2042 pour la ligne 1035
- ligne 3VM de la déclaration 2042 C pour la ligne 1036
- ligne 3VT de la déclaration 2042 C pour la ligne 1037
- ligne 3SA de la déclaration 2042 C pour la ligne 1038
- ligne 3WE de la déclaration 2042 C pour la ligne 1039
- ligne 3SB de la déclaration 2042 C pour la ligne 1040
- ligne 3SC de la déclaration 2042 C pour la ligne 1041

**11 SUIVI DE VOS PERTES RESTANT À REPORTER SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/2012**

03	04	05	06	07
08	09	10	11	12

**12 VOS PLUS-VALUES ET GAINS D'APPORT DE CRÉANCES EN REPORT D'IMPOSITION**

1201 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement (article 150-0 D bis du CGI)  
*Report de la ligne 230 de la déclaration n° 2074-I*

1202 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport à une société soumise à l'IS contrôlée par l'apporteur  
(article 150-0 B ter du CGI)  
*Report de la ligne 316 de la déclaration n°2074-I*

1203 Gains d'apport de créance en report d'imposition  
*Report de la ligne 411 de la déclaration n°2074-I*

1204 **Total à reporter ligne 8UT de la déclaration 2042**  
*(si la ligne 8UT comporte déjà un montant, augmentez-le de ce total)*



